

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

**Arrêté n° 11 portant inscription au titre des monuments historiques du fort Vercingétorix du Cognelot à CHALINDREY (Haute-Marne)**

---

**Le préfet de la région Champagne-Ardenne,  
Préfet du département de la Marne,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux,

Vu le décret n°204-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

La Commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 5 novembre 2010,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation du fort Vercingétorix du Cognelot à CHALINDREY (Haute-Marne) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant en raison de ses caractéristiques architecturales et de sa place dans l'ensemble de la ceinture fortifiée de Langres mise en place après la guerre de 1870,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrit au titre des monuments historiques le fort Vercingétorix du Cognelot à CHALINDREY (Haute-Marne) situé sur la parcelle section E, n° 992, d'une contenance de 26 ha 93 a 53 ca, appartenant à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHALINDREY, ayant comme n° de siren 245 200 381, par acte du 2 août 1995 publié au bureau des hypothèques de CHAUMONT (Haute-Marne) le 24 août 1995, volume 1995P n°4156.

**Article 2** : Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3** : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **07 JAN. 2011**

**Le PRÉFET de la RÉGION  
CHAMPAGNE ARDENNE**



**Michel GUILLOT**